

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 07 décembre 2017

L'an deux mille dix sept le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-LESNEY s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 30 novembre 2017, et sous la Présidence de Monsieur Jean Théry, Maire.

PRESENTS : Mme Françoise Arnould, Mme Christa Heuser, Mme Marie-Laure Bornier, M. Pierre Faivre, M. Marc Barbaud, M. Paul Cantoni, M. Michel Pierre et M. Jim Strittmatter

EXCUSES : //

ABSENTS : Mme Barbara RIBOUILLARD, M. Stéphane Charlin, M. Yan Thomas et M. Serge Bretegnier

PROCURATION : ////

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, M. Jim STRITTMATTER est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1°) Adoption du compte-rendu précédent

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2017 transmis à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

2°) Délibération budgétaire modificative n° 1 Budget communal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement. Cette dernière permet, notamment, de prendre en compte le transfert de l'excédent du budget assainissement à la Communauté de Communes du Val d'amours, à la mise à disposition des biens liés au transfert de compétence assainissement au 01 janvier 2017 à la CCVA, et palier aux dépassements de crédits de la section de fonctionnement.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les décisions modificatives des sections de fonctionnement et d'investissement telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615232 : Réseaux		12 000 €		
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		600 €		
D 6232 : Fêtes Cérémonies		296 €		
D 6413 / Personnel non titulaire		1 500 €		
D023 : Virement section Investissement		88 598 €		
D 678 : Autres charges exceptionn.	90 841 €			
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct			2 243 €	
R 752 : Revenus des immeubles				7 000 €
Excédent du Budget primitif 2017				7 396 €
TOTAL	90 841 €	102 994 €	2 243 €	14 396 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315 : Immos en cours instal.techn.		8 390 €		
D 1068 : Excédents de fonctionnement		90 842 €		
R 021 : Virement de la section de fonct.				88 598 €
R 2031 : Frais d'études				8 390 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement				2 244 €
TOTAL		99 232 €		99232 €

ADOpte par 9 voix Pour - 0 Abstention - 0 Contre

Considérant le vote du compte administratif 2017 du budget assainissement de la commune de Port-Lesney en date du 09 mars 2017,

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune de Port-Lesney à la Communauté de communes du Val d'amour au 1^{er} janvier 2017, il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe de l'assainissement communal peuvent être transférés en tout ou en partie,

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2016 du budget annexe assainissement,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du budget annexe « assainissement » dans le budget principal,

- **Approuve** le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2016 du budget annexe de l'assainissement comme définit ci-dessous :

- résultat d'exploitation excédentaire de : 64 568.94 €
- résultat d'investissement excédentaire de : 90 841.68 €

- **dit** que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de 64 568.94 € et le solde positif d'exécution de la section d'investissement via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 pour un montant de 90 841.68 €,

- **dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits par décision modificative au budget de la commune ;

- **autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte par 9 voix Pour - 0 Abstention - 0 Contre

3°) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2018 avant le vote du budget primitif 2018

Sujet supprimé :

à reporter en cas de décisions budgétaires nouvelles avant le vote du budget 2018

4°) Projet Educatif Territorial : renouvellement de la convention avec la Communauté de communes du Val d'Amour

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un Projet Educatif Territorial (PEDT) a été instauré à l'initiative de la Communauté de communes du Val d'Amour, depuis la rentrée scolaire 2014 pour une durée de trois années.

Ce contrat permet de développer un lien entre les différents acteurs du temps de l'enfant (équipes péri-extra scolaire, enseignants et parents).

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre, dans l'intérêt des enfants, ce projet éducatif de territoire visant à offrir un accueil périscolaire de qualité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider le Projet Educatif tel que présenté, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents.

ADOpte par 9 voix Pour -

0 Abstention - 0 Contre

5°) Questions diverses

- a) **Affaires scolaires** : Suite à la précédente réunion du conseil municipal du 23 novembre 2017 où il a été validé le principe d'une organisation territoriale autour de 4 groupes scolaires, M. le Maire et Marie-Laure BORNIER en charge des affaires scolaires, avaient invités les parents d'élèves pour les informer de la situation. Malheureusement, très peu de parents se sont mobilisés (10 Parents présents sur l'ensemble du RPI Port-Lesney Pagnoz Grange de Vaivre). Ils ont décidé de programmer une nouvelle réunion le 13 décembre, et espèrent la présence d'un maximum de personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de Séance,
Jim STRITTMATTER

Le Maire,
Jean THERY

signé

signé

Affiché à la porte de la mairie le 11 décembre 2017